



condamnation de trésor public sur l'article 700

Par **Dadakely**, le **22/02/2022** à **21:12**

Bonjour Maître, je fais la demande nationalité et j'ai gagné, par contre le tribunal a condamné de payer le fais de dépense par le trésor public, qu'est-ce que je peux faire pour demander la somme citée par l'ordonnance finale, merci de me répondre cordialement svp

Par **Marck.ESP**, le **22/02/2022** à **23:21**

Bonsoir (pas de maître ici svp)

Vous devez d'abord solliciter les services de votre avocat ou d'un huissier, qui procédera à la signification, qui aura pour effet de rendre la décision exécutoire.

Néanmoins, vous n'obtiendrez le paiement de ce qui vous a été accordé que si la décision est «passée en force de chose jugée», c'est-à-dire définitive ou susceptible d'une exécution provisoire.

Sinon, votre débiteur peut faire appel, attention au délai.

Dans un second temps votre intervenant passera à la phase paiement.